Informations de base

2002/2585(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la Cour pénale internationale CPI **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires générales	2450	2002-09-30

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
26/09/2002	Décision du Parlement	T5-0449/2002	Résumé
26/09/2002	Fin de la procédure au Parlement		
30/09/2002	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
07/11/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2002/2585(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0518/2002	25/09/2002	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0449/2002 JO C 273 14.11.2003, p. 0201-0291 E	26/09/2002	Résumé

Résolution sur la Cour pénale internationale CPI

2002/2585(RSP) - 26/09/2002 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution commune des groupes PPE-DE, PSE, ELDR et Verts/ALE sur la Cour pénale internationale (CPI). Il souligne qu'aucun accord d'immunité ne doit permettre de laisser impunie une personne accusée de crimes de guerre, de crime contre l'humanité ou de génocide. Profondément préoccupés par les pressions politiques exercées par le gouvernement des États-Unis pour persuader les États parties et les États signataires du statut de Rome de souscrire des accords bilatéraux d'immunité qui permettraient à certains citoyens d'échapper à la juridiction de la Cour pénale internationale, les parlementaires réaffirment leur fermeté quant à la nécessité pour les États parties de coopérer pleinement avec la Cour et de veiller à ne pas porter atteinte à son efficacité. Le Parlement demande aux États membres de l'UE d'intégrer le statut de Rome dans l'acquis communautaire, et de ne pas adopter d'accord incompatible avec la qualité d'État membre de l'UE. La même demande est adressée aux pays candidats à l'adhésion et aux pays associés, et les parlements de ces pays sont invités, le cas échéant, à ne pas ratifier les accords signés par leur gouvernement. Il s'agit de faire bloc dans l'UE pour la création de la CPI, notamment par un renforcement du soutien financier de celle-ci et par l'adoption d'une approche commune pour la nomination des futurs juges, tout en renforçant le dialogue politique avec les États-Unis. Les députés européens rappellent également aux États membres les obligations qui leur incombent en ce qui concerne l'interdiction de la peine capitale et le mandat d'arrêt européen.